

2 Expert en procédure pénale

Trois questions à Mathias Murbach



Prolongement de la faculté de droit de l'université Lyon 3, la faculté de droit virtuelle (FDV) propose à partir de janvier 2021 un nouveau certificat *Expert en procédure pénale* dans le cadre de la formation continue, en partenariat exclusif avec la revue *Droit pénal* et la revue *Procédures* (LexisNexis). Ancien capitaine de la police nationale devenu magistrat et maître de conférences associé, Mathias Murbach, docteur en droit, en est l'initiateur et le responsable pédagogique.

Droit pénal : En quoi consiste le certificat *Expert en procédure pénale* ?

Mathias Murbach : L'objectif est de permettre à des praticiens (policiers, magistrats, avocats...), de se former à l'université sur l'actualité législative et jurisprudentielle des 5 phases de la procédure pénale : enquête, parquet, instruction, jugement, application des peines. Il s'agit notamment de travailler sur les notions de contrôle de la validité des différents actes de procédure, que l'on soit l'autorité qui le rédige (policier) ou qui le contrôle (magistrat), l'avocat qui le conteste. Ce certificat est résolument centré sur l'apprentissage des savoir-faire, soutenu par des mises en situation professionnelles et une analyse systématique de l'actualité législative et jurisprudentielle.

Dr. pén. : Comment est née l'idée de cette formation ?

M. M. : La genèse du projet est le constat d'un besoin de formation continue pluridisciplinaire pour un travail en commun efficace, c'est-à-dire au bénéfice de la qualité des actes et donc

du justiciable. Mon propre parcours d'ancien policier devenu magistrat et enseignant m'a appris la logique du « pas de côté » mais aussi qu'en définitive, nous avons tous les mêmes préoccupations et interrogations. Le lieu évident pour une telle formation était l'Université qui à titre initial nous a tous formés. En son sein, la faculté de droit virtuelle, qui a pour essence l'innovation pédagogique, notamment sur l'enseignement à distance, est le lieu idéal.

Dr. pén. : La formation insiste sur la technique rédactionnelle, comment cela se traduit-il dans l'enseignement ?

M. M. : Nous travaillerons à partir d'exemples de procédures et proposerons des modèles pratiques. LexisNexis nous accompagne à ce titre par des publications de fascicules mis à la disposition des participants, par exemple : « Structure générale du procès-verbal » ou « Comment rédiger une saisine ? ». L'objectif est de faire progresser les professionnels dans la qualité de leurs actes dans l'intérêt de la justice. La formation se veut donc une démarche d'excellence procédurale.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Volume total : 16 heures réparties sur 5 modules de 3 heures chacun + mise en situation
- Calendrier : ouverture en janvier 2021
- Rythme : un module par mois
- Lieu de formation : Campus des quais – Université Jean Moulin Lyon III, 15 Quai Claude Bernard, 69007 Lyon.
- Coût du certificat : 500 euros

L'effectif est de 15 personnes. Un minimum d'inscrits est nécessaire pour l'ouverture d'un cycle de formation.

Site internet : <https://facedroit.univ-lyon3.fr/certificat-expert-de-procedure-penale>

Contact : fdv-eadfc@univ-lyon3.fr

Propos recueillis par Fabrice Raoult

Mots-Clés : Procédure pénale - Formation continue